

DOCUMENTATION INDISPENSABLE POUR DÉBUTER LA COOPÉRATION:

- Certificat d'attribution des numéros NIP et REGON, inscription au registre du commerce (pour les entreprises fondées avant 2015)
- Assurance RC des entreprises de transport dans le trafic international
- Assurance de cabotage dans toute l'Union Européenne et certificat de paiement des cotisations.
- Licence internationale (pour FTL)
- Copie digitale de l'immatriculation du véhicule,
- Numéro de la carte d'identité du chauffeur,
- Numéro de téléphone du chauffeur,
- Dimensions exactes de la surface de chargement du véhicule.